

Maisons du Monde Foundation

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

8 rue Marie Curie
44120 Vertou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Maisons du Monde Foundation

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

8 rue Marie Curie
44120 Vertou

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation Maisons du Monde Foundation

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Maisons du Monde Foundation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement 2023-03 décrit dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 29 juin 2026

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Jérôme QUERO

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement	I			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II				
Comptes de liaison	III			
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 031		2 031	
Charges constatées d'avance	1 719		1 719	1 620
Valeurs mobilières de placement	110 030		110 030	44 786
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	28 410		28 410	47 003
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	142 191		142 191	93 408
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	142 191		142 191	93 408

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette		
Fonds propres consommables	129 471	80 734
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I		
	129 471	80 734
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 720	12 675
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V		
	12 720	12 675
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)		
	142 191	93 408

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	367 340	834 611
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	367 340	834 611
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	119 535	253 789
Aides financières	250 218	591 656
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissement et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	369 753	845 445
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 413	-10 834
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 413	
Autres intérêts et produits assimilés		10 834
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 413	10 834

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2 413	10 834
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		
Produits exceptionnels	V	
Charges exceptionnelles	VI	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	369 753	845 445
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	369 753	845 445
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	54 512	374 601
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	54 512	374 601
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	54 512	374 601
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	54 512	374 601

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 142 191 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Le Fonds de dotation "Maisons du Monde Foundation" a été créé le 05/09/2020 et a pour objet de porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues par son fondateur "SAS Maisons du Monde France" et concourant à la défense de l'environnement naturel, intervenant en particulier pour les arbres et les forêts, dans le cadre d'une gestion durable.

A titre accessoire, le fonds de dotation peut également réaliser ou soutenir des actions humanitaires, et notamment des actions d'urgence, ainsi que toutes actions requises en vue de la satisfaction des besoins indispensables des populations en situation de détresse ou de misère.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- Développera ses propres actions visant à contribuer à changer le regard et les comportements par des actions de sensibilisation pour susciter l'envie d'agir concrètement et faciliter l'engagement individuel et collectif;
- Ou participera au financement et à l'accompagnement dans la durée de projets de préservation, de maintien et de valorisation de l'arbre (notamment dans les forêts tropicales et boréales, dans les champs ou dans les villes) par et pour les populations, à l'échelle locale, nationale et internationale, dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

Dans le cadre de son objet, le fonds de dotation pourra oeuvrer dans l'ensemble des champs suivants : préservation/protection de forêt, préservation des habitats des peuples racines, régénération de la forêt, lutte contre la déforestation, reforestation, agroforesterie, sylvopastoralisme, ...

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- collecter toute ressource, financière ou matérielle, afin de réaliser son objet social ;
- financer et favoriser le développement de toute oeuvre participant à son objet ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds
- développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes entrant dans le champ de son objet ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'oeuvres exerçant des activités conformes à son objet ;
- organiser directement ou indirectement toute manifestation, conférence, réunion, colloque, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- organiser directement ou indirectement des représentations, ou expositions ;
- éditer toutes publications et autres documents d'information en rapport avec l'objet poursuivi par le fonds de dotation.

Le fonds a été constitué avec une dotation initiale consommable de 15 000 €.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 142 191 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe Maisons du Monde a évolué dans un environnement conjoncturel complexe qui s'est traduit par des pertes significatives et une situation de trésorerie tendue. Afin de sécuriser la continuité des opérations, le Groupe a sollicité début 2026 l'ouverture d'une procédure de conciliation.

Dans le cadre de cette procédure, des négociations ont été entamées, dans un premier temps avec les actionnaires de référence du Groupe, le pool bancaire et l'État français (via le CIRI), en vue de mettre en place des refinancements adaptés à la situation, et dans un second temps avec de nouveaux partenaires investisseurs.

Un accord pour un refinancement global du Groupe a été finalement conclu le 18 juin 2026, réunissant le pool bancaire, l'État français (via le CIRI) et un nouvel investisseur tiers (TIROX).

Ce projet de refinancement repose sur différentes mesures (apport de liquidités, conversion de créances, soutien des pouvoirs publics) en contrepartie desquelles le Groupe doit respecter plusieurs engagements contractuels.

La mise en oeuvre effective de cet accord, et donc la réalisation définitive du refinancement du Groupe, demeure toutefois conditionnée à la finalisation de plusieurs étapes juridiques et réglementaires.

L'activité de Maisons du Monde Foundation étant largement dépendante des dotations qui lui sont accordées par Maisons du Monde SA, l'hypothèse de continuité d'exploitation du fonds de dotation est conditionnée à celle du Groupe Maisons du Monde.

La Direction du fonds a établi les comptes selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. Toutefois, cette appréciation demeure dépendante de :

- La finalisation effective du plan de refinancement du groupe Maisons du Monde d'ici le 15 septembre 2026 à 23h59, laquelle n'est pas acquise à la date d'arrêté des comptes et reste soumise à la réalisation des conditions mentionnées ci-dessus.
- La mise en oeuvre effective par le groupe Maisons du Monde de son plan stratégique révisé (réduction des coûts et ajustement du modèle d'affaires dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires anticipée en 2026).

De ce fait, il demeure une incertitude significative relative à la continuité d'exploitation du fonds de dotation dans le cas où ces plans ne seraient pas réalisés. Le Groupe Maisons du Monde pourrait alors ne pas être en mesure de faire face à l'ensemble de ses engagements financiers dans le cours normal de ses activités et ne plus pouvoir financer les activités du fonds de dotation.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2023-03 à compter du 01/01/2025.

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entité applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Il n'y a pas d'impacts sur les comptes présentés.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Dotation consommable

La dotation consommable du fonds de dotation est comptabilisée dans une rubrique spécifique des fonds propres.

Lorsque le fonds de dotation reçoit des droits ou des biens de toute nature, notamment sous forme de mécénat, il n'y a pas d'affectation possible en ressources, toutes les sommes sont affectées à la dotation consommable.

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

Le fonds de dotation a perçu au cours de l'exercice 416 077 euros de dotation. La consommation de la dotation consommable inscrite au compte de résultat s'élève à 367 340 euros.

Un avenant à la convention de mécénat a été signée le 9 décembre 2024 et prend fin au 31 décembre 2026 entre le Fonds de Dotation Maisons du Monde Foundation et Maisons du Monde S.A.. La société s'engage à verser chaque année au fonds de dotation une somme fixe en une seule fois, sous forme de dons. Cette somme annuelle est annotée dans la convention.

En complément de cette dotation annuelle, le Fonds de Dotation Maisons du Monde Foundation a perçu une dotation liée à un engagement dans un contrat de prêt entre Maisons du Monde SA et un organisme bancaire.

Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de personnel pour 54 512 euros.

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	2 031	2 031	
Charges constatées d'avance	1 719	1 719	
TOTAL	3 750	3 750	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 720	12 720		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL		12 720	12 720	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	80 734		416 077	367 340	129 471
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	80 734		416 077	367 340	129 471

Commentaires : néant

Contributions volontaires en nature

		31/12/2025	31/12/2024
Répartition par nature de charge		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)			
TOTAL			
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)			
TOTAL			
862 - Prestation			
Personnel Maisons du Monde		54 512	374 601
TOTAL		54 512	374 601
864 - Personnel bénévole			
TOTAL			
TOTAL GENERAL		54 512	374 601
		31/12/2025	31/12/2024
Répartition par nature de ressources		Crédit	Crédit
870 - Dons en nature			
TOTAL			
871 - Prestation en nature			
Personnel Maisons du Monde		54 512	374 601
TOTAL		54 512	374 601
875 - Bénévolat			
TOTAL			
TOTAL GENERAL		54 512	374 601

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 380	11 904
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	12 380	11 904

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	2 031	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	2 031	

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation		
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	1 719	1 620
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	1 719	1 620
Commentaires : néant		